Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203913-20251211-11_12_2025_03-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le onze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 2 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absent : 1 Pouvoir : 0
Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Florian RESLOU, Cécile CHENU, Didier BECK
Absente : Marine DESPRAT
Secrétaire de séance : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

11/12/2025-03	**TARIFS COMMUNAUX 2026** 7.1 Décisions budgétaires

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs suivants :**

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES		
	2026	
	Commune	**Extérieur**
Week-End	220 €	440 €
Journée (8h-18h)	132 €	264 €
Soirée (hors samedi)	160 €	320 €
Réunion	Gratuit	77 €
Apéritif	50 €	100 €
Chauffage	125 €	125 €
Obsèques civils	Gratuit	
Caution	400 €	400 €
Nettoyage 40 € / heure en cas de besoin de nettoyage complémentaire		
Les associations bénéficient d'une location à titre gratuit par année, le chauffage restant à leur charge. Le chauffage est programmé sur demande du locataire.		
A noter : la salle des fêtes est louée sans vaisselle, ni lave-vaisselle.		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RECONDUIT le forfait facturé à l'AFR pour l'utilisation du chauffage de la salle des fêtes lors des répétitions et des représentations de théâtre pour la saison 2025/2026**

Forfait chauffage salle des fêtes pour activité théâtre de l'AFR – Saison 2025/2026	300 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203913-20251211-11_12_2025_03-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE LES TARIFS SUIVANTS :**

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
	2026
Apéritif	55 €
Journée (8h-18h)	70 €
Soirée (hors samedi)	85 €
Week-end	130 €
Chauffage à la demande *(Le chauffage sera facturé d'office pour toutes les locations dans la période du 01/11 au 31/03)*	43 € pour une soirée 65 € pour un week-end
Caution	100 €
Associations	Gratuit
Il est rappelé que la salle est réservée aux associations et habitants de la commune et qu'aucun appareil de cuisine ne peut être utilisé dans la salle.	

- **DÉCIDE, qu'en raison des travaux de rénovation du groupe scolaire qui devraient débuter à l'été 2026, il y a lieu de suspendre les réservations à compter du 15 août 2026, au cas où la salle polyvalente servirait au bon fonctionnement des services scolaires ou périscolaires le temps des travaux.**

Concernant les concessions de cimetière, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de maintenir les tarifs suivants :**

	Durée de la concession	**2026**
CONCESSION DE TERRAIN	**30 ans**	45 €/m²
CONCESSION COLUMBARIUM	**5 ans**	100 €
	10 ans	200 €
	15 ans	300 €
	20 ans	400 €
	25 ans	500 €
	30 ans	600 €
CONCESSION CAVURNES	**5 ans**	45 €
	10 ans	75 €
	15 ans	110 €
	20 ans	140 €
	25 ans	170 €
	30 ans	200 €
DISPERSION DES CENDRES		20 €
PLAQUE NOM DÉFUNT (suivant règlement du cimetière)		20 € (gravure à la charge de la famille)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203913-20251211-11_12_2025_03-DE

BUSES	
2026	Le Conseil Municipal maintient le tarif précédemment [illegible] des buses : facturation sur la base du prix de revient + 5% (prix de revient = prix d'achat + transport + déchargement TTC)

RÉSEAUX	
2026	3 € / mètre linéaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FAIT ÉVOLUER la tarification mise en place par délibération du 23 juillet 2018 (n°23/07/2018-04) concernant les dépôts sauvages :**

DÉPÔTS SAUVAGES	
2026	Toute personne identifiée comme ayant déposé des ordures en dehors des points de collecte se verra facturer : - 150 € pour les frais de transports des dépôts sauvages en déchetterie - 50 € par heure de traitement par les agents communaux des dépôts sauvages

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Christine LAFFICHEPLE FLOHIC

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 16/12/2025
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE